
Cinquante-cinquième session ordinaire

Commission plénière

Compte rendu de la sixième séance

Tenue au Siège, à Vienne, le vendredi 23 septembre 2011, à 12 h 55.

Présidente : M^{me} YPARRAGUIRRE (Philippines)

Sommaire

Point de l'ordre du jour ¹		Paragraphes
18	Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel (suite)	1–4
15	Sécurité nucléaire, y compris les mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique (suite)	5
–	Organisation des travaux	6–7
16	Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence (suite)	8–10

¹ GC(55)/COM.5/1.

18. Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel (suite) (GC(55)/COM.5/L.6)

1. M. BRADY (Irlande), prenant la parole en tant que président du groupe de travail menant les négociations sur le projet de résolution relatif aux garanties figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.6, dit qu'une autre série de négociations a permis de faire quelques progrès, en réduisant le nombre de paragraphes faisant encore l'objet de points de vue divergents. En sa qualité de président, il entend proposer au groupe de travail un texte qui, s'il fait l'objet d'un accord, sera soumis à la Commission plénière à 15 heures.
2. Il félicite les délégations prenant part aux négociations pour leur bonne humeur et leur souplesse. Il est convaincu qu'elles sont toutes déterminées à aboutir à un texte que la Commission peut accepter.
3. La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite laisser le groupe de travail poursuivre les négociations jusqu'à 15 heures.
4. Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 13 heures et reprend à 13 h 10.

15. Sécurité nucléaire, y compris les mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique (suite) (GC(55)/COM.5/L.11/Rev.2)

5. La PRÉSIDENTE, répondant à une demande d'éclaircissement présentée par la représentante de l'ALGÉRIE, confirme que le document qui sera examiné au titre du point 15 de l'ordre du jour porte la cote GC(55)/COM.5/L.11/Rev.2.

– Organisation des travaux

6. La PRÉSIDENTE annonce que le Président de la Conférence générale a prié la Commission plénière de faire rapport en séance plénière à 15 h 30. Elle propose que la Commission se réunisse donc à 14 heures – au lieu de 15 heures – pour poursuivre ses travaux au titre des points 15 et 18 de l'ordre du jour.
7. Il en est ainsi décidé.

16. Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence (suite) (GC(55)/L.8/Rev.1)

8. Le représentant du PÉROU dit que le document GC(55)/L.8/Rev.1 inclut des corrections typographiques mineures par rapport au document GC(55)/L.8, ainsi que l'amendement rédactionnel ci-après au paragraphe 17 : « [...] et encourage tous les États Membres qui bénéficient d'une coopération technique à signer un ACR concernant la fourniture d'assistance technique par l'AIEA ».

9. La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(55)/L.8/Rev.1.

10. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 15.